



## BASKETBALL BELGIUM

Conseil d'administration du 20 avril 2022 à 19h30

ONLINE

### Présents :

Jan Van Lantschoot (Président)

Basketbal Vlaanderen vzw, administrateur, représentée par  
Jan Van Lantschoot (représentant permanent)  
Kris Fels

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball asbl, administrateur, représentée par :  
Jean-Pierre Delchef (représentant permanent)  
Pascal Henry  
Jean-Pierre Vanhaelen

Stefan Garaleas, Secrétaire-Général

**Excusé** : Ann Depoorter

### 0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé

### 1. Administration

1.1 Mr. Delchef demande que les rapports soient publiés dans les 15 jours suivant la réunion et qu'ils soient approuvés par e-mail s'il n'y a pas de commentaires.

1.2 La lettre à la FIBA concernant la situation en Ukraine a été envoyée.

1.3 Mr. Delchef demande de revoir la publication de la composition du Conseil d'administration au Moniteur belge

1.4 Mr. Van Lantschoot confirme que l'assurance responsabilité civile des administrateurs est en règle pour les administrateurs, tant les personnes morales que les personnes physiques

### 2. Compétition

#### 2.1 Livre de compétition

Le projet a été rédigé et transmis par le département compétition au conseil d'administration qui l'a amendé lors d'une réunion de travail qui a eu lieu le 12 avril 2022. Une dernière adaptation doit encore être faite en ce qui concerne le montant de l'indemnité kilométrique. Monsieur Delchef a marqué son accord sur le contenu, mais ne l'approuvera formellement que lorsque les deux versions linguistiques seront disponibles.

#### 2.2 Département Compétition et NDR

Monsieur Vervaeke a démissionné en tant que membre du conseil d'administration de BVL et également en tant que président du Département Compétition. BVL présente Maarten Van Bockstaele au département compétition.

Les responsabilités sont fixées jusqu'au 30/6/2024, comme suit :

- Arbitrage : Olivier Monsieur (président) / Cor van Echelpoel
- Concours : Maarten van Bockstaele (président) / Marèse Joliet

Les nominations font l'objet d'une évaluation annuelle. Le Conseil d'administration examinera les fonctions en mars 2024.

Il est demandé que la disponibilité de M. Van Bockstaele puisse être assurée pendant le week-end si nécessaire.

Les deux départements seront invités à soumettre la composition de leur équipe pour la saison prochaine.

2.2.Saison 21-22 : des accords sont pris concernant la participation aux finales des Play-offs et à la remise des trophées.

2.3 Saison 22-23 : composition série TDM2

Il est demandé au Dép. Compétition de présenter plusieurs formules de composition. Monsieur. Henry nuance et précise qu'il faut d'abord établir des critères sur la base desquels la répartition des équipes est envisagée, après quoi la composition peut avoir lieu sur la base de ces critères.

Le Conseil d'administration est d'accord avec cela. Monsieur Van Lantschoot demandera au département compétition de rédiger et de soumettre une proposition de critères.

2.4 Saison 22-23 : proposition de coupler les Coupes de Belgique Hommes et dames  
Monsieur. Van Lantschoot rapporte qu'une consultation avec PBL est prévue. À ce moment-là, la proposition sera prise en compte. Il reviendra par la suite sur le sujet.

2.5 Proposition pour la création d'une TDW2

L'AWBB souhaite soumettre la mise en place d'un TDW2 et préparera pour cela un dossier motivé en vue de la saison 23-24.

### **3. Dossiers de Licence**

3.1 Etat des lieux : les questions de la Commission de licences doivent recevoir une réponse par les clubs avant le 30/4. Il n'y a actuellement aucune nouvelle information.

3.2. Les responsabilités du conseil d'administration et de la commission d licences dans le cadre de la gestion des dossiers de licence font l'objet d'un débat.

3.3 Il est fait état de 2 dossiers spécifiques de clubs. Mr. Van Lantschoot contactera le président de la commission de licences à ce sujet.

3.4 Correspondance et décisions en FR

Mr. Delchef attire l'attention sur les manquements faites dans la version française des courriers et décisions de la commission des licences.

3.5 La rémunération des activités des membres de la commission de licences est fixée. Le statut de celle-ci est fixée respectivement par BL ou l'AWBB selon l'affiliation respective des membres de la commission de licences

#### **4. Juridique**

A la demande du coordinateur juridique, 2 nouveaux juges doivent être nommés. Le Conseil d'administration nomme M. Geert Van Aken et Luc Vandenbroucke

#### **5. BPC (paralympique) – basket en chaise**

La proposition de convention rédigée par M. Delchef a été enregistrée. BVL doit encore l'examiner et prendre une décision à ce sujet.

Version de base : NL

Jan Van Lantschoot

Président

Stefan Garaleas

Secrétaire-général